

**COMMUNE DE COURVIERES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020**  
**PROCES VERBAL**

Lieu : Mairie de Courvières

Heure de convocation : 20 heures

Président : M. Éric LIEGEON

Secrétaire : M. Bernard GIRARD

Membres présents : 11

Éric LIEGEON, Bernard GIRARD, Dominique GEISSBUHLER, Jocelyne VUILLEMIN,  
Damien BACQUET, Maurice COURTEBRAS, Xavier CLEMENT, Fabienne DELACROIX,  
Benjamin LHOMME, Guillaume PATOZ, Jérôme PEYLABOUD

Membres absents : 0

Membres absents excusés : 0

Membres ayant participé au vote : 11

**Ordre du jour :**

- 1. Approbation du compte-rendu du conseil du 02 octobre 2020**
- 2. Bois**
  - Aménagement forestier
  - Coupes de bois 2021
  - Aides au transport
- 3. Intercommunalité**
  - Fonds de concours
  - Commissions intercommunales
- 4. Commissions**
  - Désignation des membres de la commission électorale
- 5. Travaux**
  - Lotissement : détermination du prix des lots
- 6. Fêtes et cérémonies**
  - Colis de Noël
- 7. Subventions 2020**
- 8. Questions diverses**

## **1. Approbation du compte rendu du CM du 02 octobre 2020**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu du Conseil municipal du 23 juillet 2020 est approuvé.

## **2. Bois**

### **Aménagement forestier**

Plusieurs rencontres ainsi qu'une visite en forêt ont été organisées avec les services de l'ONF accompagnés de Mme VIBERT, Chef de projet à l'ONF.

Ces échanges ont permis aux membres du Conseil Municipal de mieux appréhender le projet d'aménagement de la forêt communale et d'effectuer un certain nombre de remarques.

En vertu de l'article L212-1 du code forestier, M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal du projet de révision de l'aménagement forestier de la commune ainsi que du plan d'action pour la période 2020-2039.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce document.

### **Coupes de bois 2021**

La prévision des coupes de bois pour l'année 2021 fait état de 900 m<sup>3</sup> sur la parcelle 14 et 675 m<sup>3</sup> sur la parcelle 20, soit un total de 1 575 m<sup>3</sup>.

Ce volume de coupe pour 2021 correspondant à une baisse d'environ 30% par rapport aux trois dernières années. Cette démarche s'inscrit dans une volonté collective de diminuer les quantités de bois mises sur le marché afin d'éviter un effondrement des cours déjà mis à mal.

Les propositions de vente de ces deux coupes seront pour la parcelle 14 en unité de produits et pour la parcelle 20 en bois façonnés bord de route.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, valident ces propositions.

### **Aide au transport**

Un second dossier d'aide au transport va être déposé, il porte sur environ 500 m<sup>3</sup> de bois sec vendus en billon (petit diamètre). Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 13 400 € HT, pour un montant de charges prévisionnelles d'exploitation et de transport de 18 100 € HT.

Le montant de l'aide au transport pour ce volume est de 7 000 €. La commune percevra au final 2 300 € de recettes pour cette opération.

### **3. Intercommunalité**

#### **Fonds de concours**

2 fonds de concours sont attribués aux communes de la Communauté de Communes du plateau de Frasne et du Val du Drugeon.

- Un premier fonds de concours pour un montant de 1 322.42 €,
- Un second fonds de concours pour un montant de 10 766.63 €.

Les 2 demandes sont validées par les membres du Conseil municipal.

#### **Commissions intercommunales**

Les commissions intercommunales ont été créées lors de la séance du Conseil communautaire en date du 27/10/2020.

2 sièges sont affectés à chaque commune membre (non compris le Maire qui est membre de droit).

Les membres représentant le Conseil municipal au sein des 5 commissions permanentes et 3 commissions non permanentes sont désignés comme suit :

- Commissions permanentes :
  - 1) Commission "Eau – Assainissement" : Jocelyne VUILLEMIN, Damien BACQUET  
Suppléant : Guillaume PATOZ
  - 2) Commission "Vie socio-culturelle" : Fabienne DELACROIX, Dominique GEISSBUHLER  
Suppléant : Jocelyne VUILLEMIN
  - 3) Commission "Attractivité du Territoire" : Bernard GIRARD, Benjamin LHOMME  
Suppléant : Guillaume PATOZ
  - 4) Commission "Valorisation des patrimoines et de l'environnement" : Maurice COURTEBRAS, Jérôme PEYLABOUD – Suppléant : Dominique GEISSBUHLER,
  - 5) Commission "Espaces naturels" : Jérôme PEYLABOUD
- Commissions non permanentes :
  - 1) Commission "Maison de Santé" : Maurice COURTEBRAS
  - 2) Commission "Plan local d'urbanisme Intercommunal" : Bernard GIRARD
  - 3) Commission "Convention Territoriale Globale CAF" : Guillaume PATOZ

### **4. Commissions**

#### **Désignation des membres de la commission électorale**

Cette commission électorale est composée de trois membres, un représentant du Conseil Municipal, un délégué nommé par la Préfecture et un délégué nommé par le Tribunal Judiciaire. Le Maire et les adjoints ne peuvent siéger à cette commission, les membres du Conseil municipal acceptent la candidature de M. Maurice COURTEBRAS en remplacement de Mme Jocelyne VUILLEMIN.

M. Maurice COURTEBRAS est nommé comme représentant de la commune au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

## 5. Travaux

### **Lotissement : détermination du prix des lots**

Les éléments à prendre en compte pour fixer le prix de vente des parcelles à bâtir sont le montant total des dépenses, la surface commercialisable et le régime de TVA applicable.

L'ensemble des parcelles commercialisables représente une surface de 10 200 m<sup>2</sup>.

La répartition des dépenses a une incidence dans le calcul de la TVA sur marge, à savoir l'achat du terrain pour 505 960 € et la viabilisation des lots pour 419 540 € TTC soit un total de 925 500 €.

Afin de tenir compte des éléments ci-dessus, plusieurs simulations ont été présentées et débattues au sein du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil municipal décident de fixer le prix du m<sup>2</sup> des parcelles à bâtir à 102 € TTC soit 90,96 € HT encaissé par la commune.

## 6. Fêtes et cérémonies

### **Colis de Noël**

Les membres du Conseil municipal décident à partir de cette année de reporter à 75 ans l'âge pour bénéficier du colis de Noël. Toutefois les personnes qui l'ont reçu en 2019 continueront de le recevoir.

## 7. Subventions

### **Classe de mer**

Mr François GUÉRAIN, instituteur des élèves de CM a transmis une demande de subvention pour la classe de mer qui aura lieu en juin 2021. Le Conseil municipal accorde une participation financière à hauteur de 110 €/élève. 13 élèves seront concernés.

### **Don du sang**

Mr Christian KOVACIC, délégué de Courvières pour le Don du sang a transmis une demande de subvention auprès de la Commune. Cette demande est acceptée pour un montant de 100 €.

## 8. Questions diverses

- **Logement École :**

Suite au départ de Mme Laëtitia SERGENT, le logement a été partiellement rénové. Mme Virginie GIL, habitante de Courvières, se voit attribuer le logement à partir du 1<sup>er</sup> décembre.

- **Demande du GAEC LIEGEON du CESSSET :**

Le GAEC souhaite mettre en place un nouveau dispositif de pâturage tournant pour la prochaine saison. Afin de permettre le déplacement des vaches laitières, l'exploitation devra réaliser des aménagements et notamment la réalisation d'un chemin sur la parcelle communale du Cesset.

Ce futur chemin pourra être utilisé pour rejoindre la Chapelle depuis le chemin d'exploitation du Cesset. L'interdiction aux véhicules sur cet accès sera maintenue.

Le Conseil municipal donne son accord.

- **Taille des arbres :**

Plusieurs devis ont été demandés pour la taille des arbres dans le village. À ce jour, seul l'entreprise ROBERT Jardins a transmis une proposition. Le Conseil municipal reporte de quelques jours sa décision pour octroyer ces travaux.

- **Demande emplacement pour vente à emporter :**

Une demande pour l'installation d'un kebab sandwicherie a été reçue en Mairie. Le Conseil municipal accepte cette demande.

- **Barrière de l'aire de jeux :**

Suite à la dégradation de la barrière de l'aire de jeux, une rencontre avec l'auteur des faits a eu lieu courant août, après avoir reconnu sa responsabilité, il s'était engagé à faire réparer cette barrière. Faute de réparation, un courrier lui a été transmis début novembre lui demandant d'agir rapidement. À ce jour, la réparation n'a toujours pas été effectuée.

La Mairie fera intervenir une entreprise pour une remise en état du site, elle fera supporter à la personne concernée la partie des travaux qui lui incombe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.